

# BILL

INTRODUIT DANS LA

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE

DE LA

PROVINCE DU BAS-CANADA,

POUR MIEUX REGLER LA  
MILICE DE CETTE PRO-  
VINCE.



QUEBEC:

IMPRIME A LA NOUVELLE IMPRIMERIE, NO. 21,

RUE. BUADÉ.

---

1816.